

## CONVENTIONS / CFVU DU 9 octobre 2020

DIPLÔME	Conseil UFR / PARTENAIRE	TITRE	OBJET / Description	Renouvellement ou Création
1/ DIU : « Management psychologique des organisations » (MPO)	CF FDJV : 05/11/2019  Partenaire : Université de Grenoble (UGA)	<b>Convention de Partenariat</b>	La présente convention établit la collaboration entre les parties, dans le cadre des dispositions relatives à la formation initiale et continue et exprime la volonté commune de mettre en œuvre le (DIU) : « Management psychologique des organisations ». Ce DIU résulte d'une collaboration de longue date entre les équipes de l'Université Grenoble Alpes et de l'Université Lumière Lyon 2. La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives des parties dans la mise en oeuvre du DIU : «Management psychologique des organisations», qui est organisé conjointement par l'UFR SHS de Grenoble et l'Institut de Psychologie de Lyon.	Création (mais prend la suite du DU « consultant en organisation » qui a lui-même connu plusieurs appellations jusqu'à ce jour, les objectifs et les contenus restent les mêmes.)
2/ Dispositif de mentorat	Partenaire : Association ZupdeCo	<b>Convention de partenariat entre l'Université Lyon2 et l'association Zup de co</b>	La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de l'Université Lumière Lyon 2 et de ZupdeCo relatifs à la mise en place du partenariat, étant précisé que la présente convention n'entraîne aucun flux financier entre les parties.	

			<p>Le programme de ZupdeCo répond à deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la réussite scolaire des collégien.nes issu.es de quartiers populaires</li> <li>• Développer par l'engagement les compétences personnelles des étudiant.es</li> </ul>	
3/ Formations par apprentissage	Partenaire : Formasup Ain Rhone Loire	<b>Convention cadre régissant le partenariat</b>	Organisation des relations pour la gestion, le développement et la mise en œuvre de formations par apprentissage.	
4/ Formations par apprentissage	Partenaire : Formasup Ain Rhone Loire	<b>Convention spécifique 2020-2021 en référence à la convention cadre</b>	Définit les conditions spécifiques de mise en œuvre du partenariat prévues dans la convention cadre pour l'année de référence de cette convention.	